



COOKING CHALLENGE

Le concours de cuisine amateur

DÉTAILS DU CONCOURS ET RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : l'organisateur

L'ASBL Association des commerçants des Galeries Saint-Lambert organise un concours gratuit et sans obligation d'achat autour de l'univers de la cuisine : *Cooking Challenge*, le concours de cuisine amateur.

ARTICLE 2 : Le concept

Cooking Challenge est un concours culinaire au cours duquel 10 cuisiniers amateurs s'affronteront au cœur des Galeries Saint-Lambert les samedi 13/04/2019 (demi-finale) et samedi 20/04/2019 (finale). Les 10 candidats seront sélectionnés à l'issue d'un concours photo sur Facebook (ou via envoi de cette photo par mail ou courrier postal) et auront l'opportunité de remporter plus de 5.000 euros de cadeaux !

ARTICLE 3 : les participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres du personnel des Galeries Saint-Lambert et des commerçants y exploitant une enseigne, des membres de leur famille jusqu'au 2e degré (notamment leurs parents, leurs enfants, leur partenaire), ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

La participation au concours n'est pas autorisée pour les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle de chef / cuisinier / commis de cuisine / etc... et les personnes titulaires d'un diplôme de cuisine.

Les personnes ayant déjà participé à 2 éditions ne sont plus autorisés à se représenter pour les nouvelles éditions.

En cas de sélection pour la phase finale, les participants devront être disponibles les samedi 13 et 20 avril 2019 de 12h00 à 18h00.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat de la (ou des) participation(s) de la (ou des) personne(s) contrevenante(s).

ARTICLE 4 : les phases du concours

1. Du 1er au 15 mars (à 17h30) – Inscription au concours photo :

Les candidats doivent s'inscrire en envoyant un mail, sur cette adresse cookingchallenge@be.agrealestate.eu, avec :

- Leurs coordonnées personnelles : Nom – prénom - adresse mail - code postale - numéro de téléphone
- Une photo du candidat mis en scène dans sa cuisine et démontrant sa passion pour l'art culinaire (ex : avec son plat favori, un ustensile, un tablier, ... soyez créatifs !)
- Terminer cette phrase : « J'aime cuisiner car... »

La participation peut également se faire par voie postale en adressant ses coordonnées (nom - prénom - adresse - date de naissance - tel - e-mail), leur propre définition de ce que représente la cuisine pour eux et la photo.

Adresse : « Concours COOKING CHALLENGE 2019
ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert p/o AGRE Property Management
Place Saint Lambert 27- B-4000 Liège. »

NB : toutes les candidatures photos seront soumises à la validation préalable de l'organisation : toute photo portant atteinte aux bonnes mœurs (nudité, vulgarité, incitation à la haine, ...) pourra faire l'objet d'une interdiction de participation.

2. Du 25 mars (à 10h00) au 3 avril (à 20h00) – Votes :

Les photos des candidats seront diffusées sur la fanpage Facebook des Galeries St Lambert et les 5 candidats ayant récolté le plus de « like » au terme du concours seront directement sélectionnés pour participer à la compétition. Ces « like » ne peuvent en aucun cas avoir été achetés par le candidat

Les 5 autres candidats seront sélectionnés par le Jury des Galeries St Lambert.

3. Annonce des 10 candidats qualifiés le vendredi 5 avril (à 10h00)

4. Le samedi 13 avril (de 13h30 à 17h30) – Demi-finale :

Encadrés par le Chef François Piscitello (La Villa des Bégards) et deux autres professionnels de la cuisine et de la gastronomie liégeoise et bénéficiant d'une infrastructure cuisine intégrée dans les Galeries St-Lambert, les 10 candidats devront s'affronter sur la présentation d'un plat et d'un dessert de leur choix **MAIS en y apportant « une touche liégeoise »**, sur base d'un budget de 25 €/candidat dans le supermarché Carrefour Market et d'un budget illimité chez Oil&Vinegar :

13h00 > 13h30 : accueil et briefing des candidats

13h30 > 15h00 : - achats chez Carrefour Market ET Oil&Vinegar
- préparation de la cuisine et mise en place
- élaboration et dressage du plat... jusqu'à la dernière seconde !

15h00 > 15h30 : dégustation du plat par le jury et cotations

15h30 > 15h45 : préparation de la cuisine et mise en place

15h45 > 16h30 : élaboration et dressage du dessert

16h30 > 17h00 : dégustation du dessert et cotations

17h30 > Annonce des résultats : 5 candidats éliminés et 5 candidats sélectionnés pour la finale du samedi 20/04

>>> Principe des cotations :

- ❖ **Les deux chefs** attribuent chacun une **côte générale sur 20**
- ❖ Les **autres membres du jury** attribuent également une **côte générale sur 20**, sur base de la même articulation
- ❖ **En cas d'égalité**, le candidat ayant été le mieux noté par les chefs obtient la préférence. Si les notes de ceux-ci sont identiques, la note du jury entre alors seul en ligne de compte. En cas de nouvelle égalité, les chefs et le jury délibèrent pour départager les deux candidats.

5. Le samedi 20 avril (de 13h30 à 17h30) – Finale :

Les 5 finalistes seront encadrés par Eric Boschman et le Chef François Piscitello pour la réalisation du plat et Eric Boschman et Mélanie Mayné (finaliste de l'émission « Le Meilleur Pâtissier » en 2016) pour la réalisation du dessert en disposant toujours d'un budget de 25 €/candidat dans le supermarché Carrefour Market. et d'un budget illimité chez Oil&Vinegar. **Attention, pour cette épreuve, le plat et le dessert devront être réalisés chacun avec un ingrédient imposés qui seront des ingrédients faisant partie intégrante de la gastronomie et culture culinaire liégeoise.**

13h00 > 13h30 : accueil et briefing des candidats

13h30 > 15h00 : - achats chez Carrefour Market ET Oil&Vinegar
- préparation de la cuisine et mise en place
- élaboration et dressage du plat... jusqu'à la dernière seconde !

15h00 > 15h30 : dégustation du plat par le jury et cotations

15h30 > 15h45 : préparation de la cuisine et mise en place

15h45 > 16h30 : élaboration et dressage du dessert

16h30 > 17h00 : dégustation du dessert et cotations

17h30 > Annonce des résultats et remise des prix aux 5 finalistes

>>> Principe des cotations : idem demi-finale

ARTICLE 5 : les prix

La liste des cadeaux sera mise en ligne fin du mois de mars. Il y aura plus de 5.000€ de cadeaux répartis entre les 10 candidats participants au concours. **Attention, les prix ne seront ni échangés ni remboursés contre de l'argent.**

ARTICLE 6 : renseignements

Aucun renseignement concernant le concours organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

ARTICLE 7 : les données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants seront enregistrées dans les fichiers de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries Saint-Lambert et seront utilisées sur accord des participants, pour les tenir au courant des activités du centre commercial "Les Galeries St Lambert"

ARTICLE 8 : le règlement

Les participants au concours sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement.

ARTICLE 9 : responsabilité

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

ARTICLE 10 : les plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
p/o AG Real Estate Property Management
Place Saint Lambert 27
4000 Liège.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.